

2018_CT2_331

OBJET : Mobilité - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - AVIS - Demande de subvention d'investissement relative à l'opération de déploiement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques - IRVE

Le 11 octobre 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 5 octobre 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMEN Mireille – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GUINIERI Frédéric – HOUËIX Roger – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MORBELLI Pascale – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CIOT Jean-David donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – DAGORNE Robert donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules – PELLENC Roger donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – PIZOT Roger donne pouvoir à ALBERT Guy – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SALOMON Monique donne pouvoir à HOUËIX Roger – TERME Françoise donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMAROUCHE Annie – BACHI Abbassia – BORELLI Christian – CANAL Jean-Louis – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte – FERAUD Jean-Claude – GARELLA Jean-Brice – JOISSAINS Sophie – LEGIER Michel – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TRAINAR Nadia – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Mobilité
Déplacements, mobilité, transports et infrastructures

■ Séance du 11 octobre 2018

03_1_02

■ **Demande de subvention d'investissement relative à l'opération de déploiement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques - IRVE**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Transports, Déplacements et Accessibilité

■ Séance du 18 Octobre 2018

8121

TRA 009-18/10/18 BM

■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération de déploiement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques - IRVE

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains investissements traduisant les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé, par délibération n°TRA001-1376/16/CM du 15 décembre 2016, l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine.

Face à la mauvaise qualité chronique de l'air du territoire, l'Agenda de la Mobilité s'engage à favoriser le développement de véhicules privés à faibles émissions et identifie comme enjeux numéro 1, le développement à grande échelle d'un maillage d'infrastructures de recharge électrique.

Depuis le 1er janvier 2018, selon l'article L. 5217-2 Partie I – 6° i, cette compétence IRVE « Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables » est exercée par la Métropole Aix-Marseille-Provence en lieu et place des communes sur tout son territoire.

Une partie des communes de la Métropole Aix-Marseille-Provence avait initialement transféré cette compétence au syndicat départemental d'Energie du Département des Bouches-du-Rhône (SMED13), mandataire d'un groupement d'achat pour l'acquisition, l'installation et la supervision des IRVE.

Suite au transfert de compétence, la Métropole Aix-Marseille-Provence est devenu membre de droit du groupement de commandes pour les installations et souhaite poursuivre ce programme de déploiement des bornes et étendre cette opération à toutes les communes de son territoire y compris Marseille. Il

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_331-
DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

s'agit, en collaboration avec les communes pour l'identification des sites, de déployer un maillage de bornes en voirie pour créer une véritable offre de service sur tout le territoire de la Métropole.

La planification du SMED13 prévoyait environ 150 bornes sur les communes de la Métropole hors Marseille et hors Istres, Istres ayant déjà un réseau de bornes performant. Cette planification repose sur les besoins exprimés directement par les communes et sur la recommandation de l'ADEME d'installer une borne avec deux points de charge pour 6 000 habitants.

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'appuiera sur cette programmation susceptible d'évoluer légèrement en fonction de l'identification des sites et des éventuelles contraintes électriques et d'aménagement de la voirie.

La Métropole souhaite compléter cette planification par un déploiement de 120 bornes environ sur le territoire de la Ville de Marseille soit une borne pour 7 100 habitants environ. Sur Marseille, les sites de déploiement n'ont pas encore été identifiés même si des demandes ont déjà été exprimées par les aménageurs comme Euromed, les mairies de secteurs ou les habitants.

L'opération IRVE prévoit donc un déploiement total maximum de 275 bornes permettant la recharge de 550 véhicules simultanément ainsi que leur infrastructure de supervision.

Les déploiements privilégieront les centres-villes, les zones touristiques, les zones commerciales et les lieux attractifs peu desservis par les transports en commun (les grands pôles générateurs de trafic comme les ZAC) avec des bornes à recharge accélérée. Il est important que le véhicule ne reste pas à occuper la place plus longtemps que le temps de charge (1h30 en moyenne pour une charge complète) pour augmenter le nombre de voitures chargées par équipement.

En 2018, le travail sur l'identification des sites sera réalisé, particulièrement pour la Ville de Marseille, et les premières installations pourront être réalisées.

Les installations se dérouleront jusqu'à fin 2021, avec un effort important de déploiement en 2019 et 2020. L'achèvement total de cette opération est donc prévu pour fin 2021.

Le coût d'installation d'une borne est estimé à 10.500 euros HT en moyenne. Ce coût est susceptible de varier en fonction des coûts d'accès à l'électricité (raccordement ENEDIS, longueur des tranchées...). Soit pour 275 bornes un montant de 2.887.500 euros HT.

Un coût de mise en place de l'infrastructure de supervision des bornes et de son initialisation complète le coût prévisionnel global de l'opération fixé au total à 3.000.000 d'euros HT.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès du Département des Bouches-du-Rhône et à signer les documents y afférents.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE	30 %	900.000 € HT
ETAT DSIL	40 %	1.200.000 € HT
METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE	30 %	900.000 € HT
TOTAL	100%	3.000.000 € HT

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_331-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république
- Le décret 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix Marseille Provence ;
- La délibération N°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°TRA 001-1376/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016, portant approbation de l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine ;
- La délibération n° TRA 010-28/06/18/CM du Conseil de la Métropole du 28 juin 2018, portant approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement, Infrastructure de recharge pour véhicules électriques - IRVE - Budget annexe des transports publics.

Où le rapport ci-dessus,**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,****Considérant**

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération de déploiement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques - IRVE

Délibère**Article 1 :**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisée à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-D'azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Article 2 :

La recette sera constatée au Budget Annexe transport de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Section d'Investissement – Nature : 1311, 1313 - Sous Politique : C360 - Opération N°2018106700.

Pour enrôlement,

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20181011-2018_CT2_331- DE Date de télétransmission : 22/10/2018 Date de réception préfecture : 22/10/2018

OBJET : Mobilité - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - AVIS - Demande de subvention d'investissement relative à l'opération de déploiement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques - IRVE

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	69
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	69
Majorité absolue	35
Pour	69
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 16 OCT. 2018

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_331-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018